

Procès-verbal Conseil municipal du 3 juin 2013

Date de la convocation : 28 mai 2013
Délibération transmise en Préfecture et publiée le 4 juin 2013

L'an deux mil treize, le trois juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, Espace Herbauges, sous la présidence de M. Marcel ALBERT, Maire.

Présents :

Marcel ALBERT - Etienne REMAUD - Jeanine BOUSSEAU - Jacky GAUTIER - Jean-Luc CHARPENTIER - Annie CHIRON - Catherine PASQUEREAU - Jean POIRIER - Myriam VIOLLEAU - Jean-Jacques VRIGNAUD - Daniel BOUDAUD - Jacky KIMMEL - Jean-Marie GIRARD - Colette GROSSIN - Joseph GOURRAUD - Christian GABORIEAU - Odile PINEAU - Martine DECAEN - Roselyne SARRAZIN - Jean-Marie GRIMAUD - Thierry COUSSEAU - Marie-Bernadette JACQUES - Joseph LIARD - Jean-Pierre RICHOU - Michel POIRIER

Excusés :

Olivier BLANCHARD a donné pouvoir à Jean-Luc CHARPENTIER
Catherine GILET a donné pouvoir à Colette GROSSIN
Liliane RIFFAUD
Marie-Jo MANCEAU a donné pouvoir à Myriam VIOLLEAU
Marie-Laure BRIN
Pierre BICHON
Pierrette GABARD a donné pouvoir à Catherine PASQUEREAU
Jean-Yves TRICOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 29

En vertu de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal nomme, à l'unanimité, Mme Martine DECAEN en qualité de secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et soumet au vote du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du 6 mai 2013.

1 - ZONE D'ACTIVITES LA MAINE – CESSION DES LOTS 2 ET 3B A LA SOCIETE CAP INVESTISSEMENT

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération n°11 du 9 février 2010, la Ville avait décidé la cession du lot n°2 du lotissement de La Maine à MM. DAMOUR, BRISSON, DABLEMONT et M^{me} DE BLANDERE. Suite à différentes difficultés rencontrées dans la conclusion de ce dossier, cette délibération a été abrogée par une nouvelle délibération n°15 du 19 septembre 2011.

MM. DAMOUR et BRISSON ont alors exercé un recours pour excès de pouvoir à l'encontre de cette décision le 21 novembre 2011 (M. DABLEMONT et M^{me} DE BLANDERE s'étant retirés du projet avant l'abrogation).

En parallèle de ce contentieux, la société CAP INVESTISSEMENT / SAINT HERBLAIN s'est manifestée auprès de la Ville pour l'acquisition de ce terrain. Un protocole transactionnel entre les acquéreurs initiaux, la société CAP INVESTISSEMENT / SAINT HERBLAIN et la Ville, a donc été signé (délibération du Conseil Municipal du 4 février 2013) afin de régler ce conflit de manière amiable. A ce titre, MM. DAMOUR et BRISSON se sont engagés à se désister de leur instance et à renoncer à tout recours ultérieur relatif à ce dossier. La Ville, quant à elle, s'est alors engagée à présenter au Conseil Municipal un projet de cession du terrain à la société CAP INVESTISSEMENT / SAINT HERBLAIN.

Le projet de cette société consiste à réaliser un pôle santé aux HERBIERS. Si le Nord-est vendéen n'est pas encore classé dans la catégorie des « zones à risques » concernant la démographie médicale, le Pays des Herbiers rencontre des difficultés de couverture du secteur en matière médicale. Ce phénomène sera renforcé d'autant que plusieurs médecins du territoire vont bientôt atteindre l'âge de la retraite.

Par ailleurs, la création de ce pôle santé répond au souhait identifié des jeunes praticiens en matière de soins de regrouper plusieurs professionnels de différentes pratiques, afin de travailler en équipe et de concilier l'organisation des offres de soins et celle de la vie privée, comme pour la gestion des gardes par exemple.

MM. DAMOUR et BRISSON s'étant désistés de leur instance le 2013, il est désormais possible de réaliser l'opération au profit de la société CAP INVESTISSEMENT / SAINT HERBLAIN en lui cédant les deux terrains ainsi désignés :

- le lot n° 2 de 5107 m² correspondant à la parcelle cadastrée section AB n°191 au prix de 65 € HT / m² (T.V.A. sur la marge de 56,35 € / m² en sus), exclusivement affecté à des activités tertiaires,
- le lot n° 3b de 1163 m² correspondant à la parcelle cadastrée section AB n°205 au prix de 65 € HT / m² (T.V.A. sur la marge de 56,35 € / m² en sus), exclusivement affecté à un parc de stationnement.

Vu l'avis de France Domaine du 17 mai 2013 estimant les terrains à bâtir (zone UCa au P.L.U) au prix plancher de 60 € H.T. / m²,

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider la cession des lots 2 et 3b d'une contenance totale de 6 270 m² environ, à la société CAP INVESTISSEMENT / SAINT HERBLAIN, moyennant le prix de 65 € HT / m² soit un prix total de 407 550 € HT (TVA sur marge en sus, sur une marge HT de 56,35 € / m²),
- décider d'insérer dans l'acte authentique (et l'avant contrat le cas échéant) une clause anti-spéculative destinée à la restitution de l'avantage financier initialement consenti par la Ville en cas de revente du lot ou d'une portion du lot en terrain nu (la plus-value restituée serait égale à la différence entre le prix de revente et le prix initial majoré de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction ou de tout autre indice à déterminer dans l'acte),
- autoriser l'acquéreur à déposer un dossier de demande de permis de construire préalablement à la signature de l'acte authentique,
- décider de laisser à la charge de l'acquéreur tous frais de raccordement aux réseaux de distribution,
- l'autoriser ou le 1^{er} adjoint à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de M^{es} DABLEMONT – DE BLANDERE étant chargée chargée de la rédaction de l'acte de vente dont la signature devra intervenir au plus tard le 30 novembre 2013 (à défaut, l'offre deviendra caduque).

Intervention du groupe Forum Gauche Ecologie :

Qui est derrière la société CAP investissement qui veut acheter le terrain situé zone de la Maine ? La société est gérée par M. Maël Robin, enregistré comme "marchand de biens immobiliers. M. Robin est gérant ou co-gérant de 9 sociétés dont l'une Centrale STS a été radiée le 23/02/2007 par décision de justice (clôture pour insuffisance d'actifs). Une autre de ses sociétés, CAP sérénité vient tout juste d'être radiée le 24/05/2013. Toutes ces informations sont disponibles sur les sites et bases de données spécialisées (Société.com, Les Echos...) Nous avons également découvert que CAP investissement ne publiait pas ses bilans. Dans ce contexte, nous voudrions nous assurer, avant de voter, que notre Collectivité vende à un partenaire fiable.

Réponse de M. le Maire :

M. le Maire explique que cette société leur a été présentée comme étant sérieuse. Il ajoute que ce qui importe c'est le respect de l'engagement, à savoir construire un bâtiment accueillant un pôle santé et un pôle tertiaire. Il fait remarquer que chaque projet peut faire l'objet d'une société spécialisée qui s'éteint ensuite.

Intervention du groupe Forum Gauche Ecologie :

La délibération que vous demandez de voter est trop imprécise. Qui financera la construction du pôle santé ? Quel sera le rôle de Cap investissement ? Le financement viendra-t-il des professionnels eux-mêmes ? De notre collectivité ? ou d'une structure porteuse ad hoc. Et au final, qui sera propriétaire du pôle santé ?

Réponse de M. le Maire :

M. le Maire explique que le projet sera financé par des investisseurs qui reloueront ensuite ou par des occupants qui souhaitent être propriétaires. Il précise que la collectivité n'a pas l'intention d'investir mais qu'elle pourrait éventuellement prévoir deux ou trois cellules à louer à de jeunes médecins.

Intervention du groupe Forum Gauche Ecologie :

Où en est l'avancement du projet "Pôle santé" ? Car un pôle santé, ce n'est pas que quatre murs et un toit. C'est une aventure humaine, avec un projet ambitieux et innovant qui doit être porté, dès le départ, par des professionnels de la santé. Sur ce point, nous sommes inquiets car le promoteur ne semble pas bénéficier d'une grande expérience dans le domaine de la santé. Or, justement, parmi les facteurs d'échec des "Pôles santé" (relevés par la MSA) figurent les projets faisant prévaloir les réalisations immobilières sur le projet de santé.<http://maisonsdesanterurales.msa.fr/>

•Quels seront les services fournis par le pôle santé ? Quel sera le statut des professionnels qui exerceront au sein de la maison de santé rurale ? Qui pourra accéder à la maison de santé ? Tant que nous n'avons pas de réponses à toutes ces questions, nous nous abstenons.

Réponse de M. le Maire :

M. le Maire explique que ce projet est destiné prioritairement à des professionnels de la santé (médecins généralistes, spécialistes, dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes...). Il précise que des contacts ont été pris la Polyclinique viendrait s'y installer. Il fait savoir que des professionnels déjà sur le territoire seraient intéressés pour y déménager. Il ajoute que ce pôle santé devrait attirer de jeunes médecins qui souhaitent travailler en équipe.

Intervention du groupe Forum Gauche Ecologie :

Ci-dessous le courrier envoyé par un Mouchampais adhérent à Forum :

"Bonjour,

Concernant la 3e partie du projet de déclaration, c'est exactement la mésaventure survenue à Mouchamps. La municipalité a été "contrainte" d'exécuter le projet sous la pression du GERM qui avait réussi à remplir la salle des fêtes lors d'une réunion publique d'initiative citoyenne sur le sujet. Mais elle a traité le dossier à la légère, confiant à Vendée-Habitat le soin de construire (en même temps qu'une tranche de logements sociaux) et de louer le bâtiment à la commune, qui le sous-loue aux professionnels. Aucun des professionnels n'a été consulté, il s'en est résulté des locaux inadaptés (notamment insonorisation nulle voire inexistante, avec des cloisons ne montant pas jusqu'au toit, des portes non capitonnées donnant sur la salle d'attente commune etc...), isolation thermique insuffisante, chauffage électrique inefficace d'où des charges élevées, qui s'ajoutent à un loyer trop cher, à des difficultés de suivi des travaux (intermédiaires)... le résultat en a été le départ de la moitié des premiers occupants dès la première année.

Pour plus d'informations, consulter Annie Bureau, conseillère municipale et membre du GERM qui a porté le projet... et s'en est trouvée dépossédée par la majorité municipale."

Réponse de M. le Maire :

M. le Maire fait observer que le projet du pôle santé, quartier de La Maine, date depuis plus d'un an. Il précise qu'un groupe de médecins est déjà en négociation avec le promoteur. Il fait remarquer que ce dernier devra définir les besoins de chaque professionnel. Il ajoute que le bâtiment devra non seulement être fonctionnel mais aussi tenir compte des évolutions technologiques du secteur médical.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité, cinq conseillers municipaux ayant déclarés s'abstenir (Thierry COUSSEAU, Marie-Bernadette JACQUES, Joseph LIARD, Jean-Pierre RICHOU, Michel POIRIER).

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES A M. LE MAIRE PAR DÉLIBÉRATION DU 8 NOVEMBRE 2010 MODIFIÉE PAR DÉLIBÉRATION DU 6 FEVRIER 2012

Décision n°52 du 3 avril 2013 :

Vente de matériaux ferreux et non ferreux à la société FERS/CHOLET

Cède 2,980 tonnes de ferraille à l'entreprise FERS pour un montant de 447 €.

Décision n°53 du 9 avril 2013 :

Atelier-relais n°10 sis 47 rue Denis Papin – Les Herbiers : avenant n°1 à la convention d'occupation du 29 avril 2010 conclue avec la SARL MENUISERIE PAQUIET LAURENT

Proroge jusqu'au 30 avril 2014 la convention d'occupation pour l'atelier-relais n°10 sis 47 rue Denis Papin moyennant une indemnité d'occupation mensuelle de 565 € HT.

Décision n°54 du 18 avril 2013 :

Local commercial sis 49 rue du Brandon – Les Herbiers : avenant conventionnel n°1 au bail commercial du 11 octobre 2011 conclu avec la SARL PASQUE RESTAURATION

Donne bail à loyer à titre commercial le local commercial sis 49 rue du Brandon à la SARL PASQUE RESTAURATION.

Décision n°55 du 18 avril 2013 :

Maison sise 8 rue de la Guerche – Les Herbiers : convention d'occupation précaire conclue avec l'association ligue contre le cancer (comité de Vendée)

Met à disposition de l'association Ligue Contre le Cancer, à titre gracieux, une pièce de 12 m² située au sein de la maison sise 8 rue de la Guerche, à compter du 22 avril 2013.

Décision n°56 du 18 avril 2013 :

Tarifs d'animations – régie du Mont des Alouettes

Abroge l'arrêté n°341 du 4 avril 2006 et les décisions n°60 du 2 juillet 2013 et n°46 du 28 mai 2009.

Fixe les tarifs des animations organisées par le Service Animation Jeunesse au Mont des Alouettes, ainsi qu'il suit, et perçus par le truchement de la caisse enregistreuse du site :

Animations / Produits vendus	Tarif
Entrée adulte - Nuits de mon moulin	2,50 €
Entrée moins de 14 ans - Nuits de mon moulin	1,50 €
Entrée adulte - Visite du moulin	3,00 €
Entrée moins de 14 ans - Visite du moulin	2,00 €
Groupe et pass - Visite plus de 10 personnes et pass	2,00 €
Livre "Mon moulin"	6,00 €
Farine (sachet 500 grammes)	2,00 €
Moulin en bois	5,00 €
Carte postale - site des Alouettes	0,50 €
Boisson – Nuits de mon moulin	0,50 €
Brioche	5,00 €

Décision n°57 du 19 avril 2013 :

Centre accueil enfance sis 16 rue Abbé Favreau – Les Herbiers : convention de mise à disposition conclue avec l'association Familles Rurales

Met à disposition de l'association Familles Rurales des Herbiers le centre accueil enfance situé 16 rue Abbé Favreau, à titre gracieux, à compter du 1^{er} mai 2013.

Décision n°58 du 19 avril 2013 :

Centre accueil enfance sis 16 rue du Bois Joly– Les Herbiers : convention de mise à disposition conclue avec l'association Familles Rurales

Met à disposition de l'association Familles Rurales des Herbiers le centre accueil enfance situé 16 rue du Bois Joly, à titre gracieux, à compter du 1^{er} mai 2013.

Décision n°59 du 19 avril 2013 :

Tarif d'adhésion service animation jeunesse – régie de recettes du service animation jeunesse

Fixe à 8 € le tarif de l'adhésion annuelle du service animation jeunesse, du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

Décision n°60 du 22 avril 2013 :

Autorisation temporaire d'occupation du domaine public : convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels conclue avec la SARL FREMER

Accorde une autorisation d'occupation temporaire du domaine public à la SARL FREMER pour la parcelle AE 328 de 106 m², à compter du 1^{er} mai 2013 pour une durée de 10 ans, moyennant la redevance de 2,60 € / m² / mois.

Décision n°60 du 22 avril 2013 :

Cession d'un banc et d'un piano à Mme BELIER Violaine

Cède à Mme BELIER Violaine un banc pour un montant de 6 € et un piano Viscount pour un montant de 11 €.

Décision n°62 du 22 avril 2013 :

Cession de 6 tables pliantes à M. NOYER Christophe

Décision non exécutoire.

Décision n°63 du 22 avril 2013 :

Cession d'un broyeur de végétaux et d'un scooter à M. ROUX Dimitri

Cède à M. ROUX Dimitri un broyeur de végétaux pour un montant de 550 € et un scooter pour un montant de 161 €.

Décision n°64 du 24 avril 2013 :

Tarifs de l'école de musique municipale – année scolaire 2013/2014

Fixe les tarifs inscriptions des élèves à l'École de Musique Municipale, pour l'année scolaire 2013/2014, ainsi qu'il suit :

A) ELEVES SCOLARISES

Disciplines	LES HERBIERS	EXTERIEURS
Eveil	121,00 €	156,00 €
Formation musicale seule	121,00 €	156,00 €
Formation musicale+ instrument	219,00 €	286,00 €

B) ELEVES ADULTES

Disciplines	LES HERBIERS	EXTERIEURS
Formation musicale seule	215,00 €	280,00 €
Formation musicale+ instrument	316,00 €	411,00 €

C) HORS CURSUS

Disciplines	LES HERBIERS ET EXTERIEURS
Ateliers collectifs DJEMBE	121,00 €
Ateliers technique vocale	121,00 €
Ateliers collectifs guitare	143,00 €
Ateliers collectifs musiques actuelles et jazz	63,00 €
Chorale adultes	63,00 €
Chorale enfants	63,00 €
Orchestre	27,00 €

Une réduction de 16 € par élève sera appliquée à partir de la deuxième inscription pour un même foyer sauf pour les inscriptions hors cursus.

Fixe le tarif de location d'instrument à 115 €.

Décision n°65 du 3 mai 2013 :

Bâtiment n°25 sis rue du 11 novembre 1918 – Les Herbiers : avenant n°2 à la convention d'occupation conclue avec la délégation locale de la Croix Rouge Française / Les Herbiers

Modifie l'article 6 de la convention du 27 octobre 2011 est modifié comme il suit :

La présente convention est consentie moyennant versement à LA VILLE d'une indemnité d'occupation annuelle de 1 500,00 € payable trimestriellement à terme à échoir, soit le 1^{er} novembre, le 1^{er} février, le 1^{er} mai et la 1^{er} août.

Il est précisé que cette somme sera intégralement reversée par LA VILLE au C.C.A.S sous forme de subventions.

Il pourra être envisagé à la date anniversaire de la présente convention, soit au 27 octobre de chaque année, une éventuelle révision de l'indemnité d'occupation annuelle d'un commun accord entre les parties. Les modalités en seraient alors précisées par la conclusion d'un avenant.

LA VILLE s'engage à régler les consommations d'eau, d'électricité et de chauffage en fonction des relevés qui lui seront directement adressés, dans la limite des dépenses non excessives. Les parties conviennent que L'ASSOCIATION s'abonnera auprès de l'opérateur de son choix pour les charges de téléphone et s'acquittera des factures émises à cet égard.

L'ASSOCIATION assurera, à ses frais, le nettoyage des lieux, de manière à les maintenir en parfait état de propreté.

Décision n°66 du 6 mai 2013 :

Tarifs des restaurants scolaires – année 2013-2014

Fixe les tarifs des restaurants scolaires, pour l'année scolaire 2013-2014, ainsi qu'il suit :

	Facturation abonnement	Ticket
Maternelle	2,63 €	2,94 €
Elémentaire	3,15 €	3,48 €
Contribution Panier repas	1,00 €	1,00 €
Adulte	5,20 €	
Personnel de l'Education Nationale	5,20 €	

Les stagiaires fréquentant l'établissement comme lieu de stage, seront facturés 2 € par repas pris au restaurant scolaire.

Les tarifs en vigueur pour l'année scolaire 2013-2014 s'appliqueront également aux gens du voyage.

Décision n°67 du 7 mai 2013 :

Tarifs de la programmation culturelle – saison 2013-2014

Fixe les tarifs des spectacles organisés par la Ville des HERBEIRS, pour la saison 2013-2014, ainsi qu'il suit :

A – TARIFS PAR SPECTACLE

- Un drôle de père
La rose tatouée
Comme s'il en pleuvait

Plein tarif	⇒	32,00 €,
Tarif CE	⇒	30,00 €,
Tarif abonné	⇒	29,00 €,
Tarif réduit	⇒	27,00 €,
Tarif asso	⇒	27,00 €,

- Le journal d'Anne Frank
L'étudiante et Monsieur Henri

Plein tarif	⇒	30,00 €,
Tarif CE	⇒	28,00 €,
Tarif abonné	⇒	27,00 €,
Tarif réduit	⇒	25,00 €,
Tarif asso	⇒	25,00 €,

- Le bonheur
La Divinia Commedia

Plein tarif	⇒	26,00 €,
Tarif CE	⇒	24,00 €,
Tarif abonné	⇒	23,00 €,
Tarif réduit	⇒	21,00 €,
Tarif asso	⇒	21,00 €,

- Yves Duteil

Plein tarif	⇒	24,00 €,
Tarif CE	⇒	22,00 €,
Tarif abonné	⇒	21,00 €,

	Tarif réduit	⇒	19,00 €,
	Tarif asso	⇒	19,00 €,
•	La théorie du gentil	Plein tarif	⇒ 15,00 €,
	Eric Legnini Trio avec Hugh Coltman	Tarif CE	⇒ 14,00 €,
	Simon Martineau 4tet	Tarif abonné	⇒ 13,00 €,
	Hommage à Louis Armstrong	Tarif réduit	⇒ 10,00 €,
	Jacques Barbaud chante Brel	Tarif asso	⇒ 10,00 €,
	Tour de piste	Tarif Pass Culture	⇒ 10,00 €,
	Venise, miroir du monde		
	La Misa Criolla & Navidad Nuestra		
	Petites histoires.com		
	Récital à 4 mains et 2 pianos		
	Les Pianotokés		
	Récital violoncelle – Piano „Danzas“		
	Quatre archets pour un secret		
•	Alice et Cécile 4tet	Plein tarif	⇒ 8,00 €,
	Gadjo & Co	Tarif abonné	⇒ 6,00 €,
	La famille Torgnole	Tarif réduit	⇒ 5,00 €,
	Gretel et Hansel	Tarif asso	⇒ 5,00 €,
	Je me moque!	Tarif Pass Culture	⇒ 5,00 €,
	L’oiseau bleu revisité		
	Oh boy !		
	En travaux		
•	Alfio Origlio avec l’Ecole de Musique	Tarif unique	⇒ 7,00 €,

B – TARIFS POUR LES JEUDIS DE LA TOUR

•	Conférences	Plein tarif	⇒ 5,00 €,
		Tarif réduit	⇒ 3,00 €,
•	Lire ensemble	Plein tarif	⇒ 5,00 €,
		Tarif réduit	⇒ 3,00 €,
•	Concerts	Plein tarif	⇒ 8,00 €,
		Tarif abonné	⇒ 6,00 €,
		Tarif réduit	⇒ 5,00 €,
		Tarif asso	⇒ 5,00 €,
		Tarif élèves EMM	⇒ 3,00 €.

C – ABONNEMENTS

•	Abonnement RENDEZ-VOUS AU THEATRE	⇒	70,00 €
	Un drôle de père (28.00 €)		
	La rose tatouée (25.00 €)		
	L’étudiante et Monsieur Henri (17.00 €)		
•	Abonnement FAMILLE	⇒	16,00 €
	Gretel et Hansel (5.00 €)		

Je me moque! (5.00 €)
L'oiseau bleu revisité (6.00 €)

- Pass Festival JAZZ A LA TOUR ➡ 50,00 €
 - Alice et Cécile 4tet (8.00 €)
 - Eric Legnini Trio avec Hugh Coltman (15.00 €)
 - Simon Martineau 4tet (8.00 €)
 - Alfio Origlio et l'Ecole de Musique (3.00 €)
 - Gadjo & Co (8.00 €)
 - Hommage à Louis Armstrong (8.00 €)

 - Pass D'TOUR CLASSIQUE ➡ 36,00 €
 - Récital à 4 mains et 2 pianos (12.00 €)
 - Les Pianotokés (12.00 €)
 - Récital violoncelle – Piano „Danzas“ (12.00 €)

 - Pass CONCERTS JEUDIS DE LA TOUR ➡ 60,00 €
 - Edouard Ferlet (6.00 €)
 - Baptiste Trotignon (6.00 €)
 - Bojan Z (6.00 €)
 - Yaron Herman (6.00 €)
 - Jacky Terrasson (6.00 €)
 - Giovanni Mirabassi (6.00€)
 - Armel Dupas (6.00 €)
 - Jacques Delannoy (6.00 €)
 - Stéphane Chausse et Daniel Mille
 - Lil'O sax (6.00 €)
 - Margaux et Maxime (0.00 €)

 - Pass CONFERENCES JEUDIS DE LA TOUR ➡ 20,00 €
 - MONET, impression, soleil levant (4.00 €)
 - VAN GOGH, l'église d'Auvers-sur-Oise (4.00 €)
 - GAUGUIN, Arearea (4.00 €)
 - MATISSE, le bonheur de vivre (4.00 €)
 - PICASSO, les demoiselles d'Avignon (4.00 €)

 - Pass LIRE ENSEMBLE JEUDIS DE LA TOUR ➡ 20,00 €
 - Composition française, Mona Ozouf (4.00 €)
 - Vies minuscules, Pierre Michon (4.00 €)
 - 1945, Michel Chaillou (4.00 €)
 - La déménagement, Jean-Loup Trassard (4.00 €)
 - Bicentenaire, Lionel Trouillot (4.00 €)
- (6.00 €)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – non exercice du droit de préemption en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. :

Date	Adresse	Cadastre	Superficie	Zonage
10/04/2013	1 rue de la Fontaine du Jeu	AD 100	55 m ²	UAz
11/04/2013	la Chenelière	B 1780 - S 171	5 345 m ²	2AUh
11/04/2013	lot 3 - Les Jardins du Bocage	XC 169	553 m ²	1AUh
18/04/2013	52 rue nationale	C 1572 - 2042 - 4288	247 m ²	UAz
18/04/2013	33 et 31 rue des Pierres Fortes	S 976 - 975	328 m ²	UAz
18/04/2013	La Roche	B 2695	642 m ²	UCa
18/04/2013	Place des Droits de l'Homme	AD 514 - 515	1 379 m ²	UAz
18/04/2013	19 rue Denis Papin	AS 57	1 520 m ²	UEa
18/04/2013	1 Grande Rue	AC 721 - 722 (vol 1)	187 m ²	Uaz
26/04/2013	20 rue Marcel Cerdan	AH 647	429 m ²	1AUfh
26/04/2013	25 rue du Grand Doué	AP 61 - 527	946 m ²	UCa
26/04/2013	15 rue de Verdun	AL 39 - 44 - 349	705 m ²	UCa
30/04/2013	rue de la Fontaine du Jeu	AD 110 p	144 m ²	Uaz
02/05/2013	46 rue de Verdun	AL 601	445 m ²	UCa
07/05/2013	lot 84 - Les Jardins de la Tibourgère	XD 505	454 m ²	1AUtih
07/05/2013	lot 82 - Les Jardins de la Tibourgère	XD 503	578 m ²	1AUtih
07/05/2013	9 rue Saint Etienne	AD 21	358 m ²	UAz
07/05/2013	13 rue du Brandon 4 rue du Pont de la Ville	AK 7	175 m ²	UAz
15/05/2013	4 rue de l'Industrie		22 635 m ²	UEa
17/05/2013	Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen		75 023 m ²	UEa
17/05/2013	1 impasse des Courlis	AX 285	718 m ²	UCa

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h.

1 - Zone d'activités La Maine – cession des lots 2 et 3b à la société CAP INVESTISSEMENT